



Go Ahead Tours

Certificat d'assurance

LE PRÉSENT CERTIFICAT D'ASSURANCE EST FOURNI À TITRE D'INFORMATION SEULEMENT ET NE MODIFIE NI NE BONIFIE L'ASSURANCE ACCORDÉE PAR LA POLICE. POUR UNE DESCRIPTION COMPLÈTE DES DISPOSITIONS, CONDITIONS ET EXCLUSIONS DE LA POLICE, PRIÈRE DE SE REPORTER AU LIBELLÉ DE LA POLICE.

Titulaire de police	EF Travel Canada Ltd. 80, Bloor Street West, 16 th Floor Toronto (Ontario) M5S 2V1
Participants assurés	Participants voyageant avec EF Institute for Cultural Exchange LTD dans le cadre d'un voyage Go Ahead, au départ du Canada
N° de police collective	9908-1667
Assureur de la police collective	Chubb du Canada Compagnie d'Assurance 199, Bay Street, bureau 2500 C.P. 139, Commerce Court West Postal Station Toronto (Ontario) M5L 1E2
Prise d'effet	1 ^{er} mai 2017

Garantie

La présente police prévoit l'indemnisation maximale des participants assurés conformément au tableau suivant :

Maladie et accident

A. Frais médicaux	50 000 \$
B. Évacuation d'urgence au domicile	35 000 \$*
C. Remboursement à un membre de la famille	35 000 \$*
D. Rapatriement au pays	35 000 \$*
- inhumation locale	7 500 \$
E. Décès causé par un accident	25 000 \$**
F. Invalidité consécutive à un accident	25 000 \$**

Bagages et biens

G. Bagages et biens	2 000 \$
- Articles de valeur	1 000 \$
H. Documents de valeur	100 \$

Retard

I. Retard de bagages	300 \$
----------------------	--------

J. Retard personnel 600 \$

Annulation et interruption de voyage

K. Annulation de voyage	prix du voyage
L. Interruption de voyage	partie inutilisée du voyage
- frais supplémentaires liés au transport	prix du billet
- frais supplémentaires liés à l'hébergement	500 \$

* \$35 000 représente l'indemnité combinée maximale applicable aux garanties suivantes : B) Évacuation d'urgence du domicile, C) Remboursement à un membre de la famille et D) Rapatriement au pays.

** Veuillez noter que les indemnités disponibles sous E) Décès causé par un accident et F) Invalidité consécutive à un accident ne sont pas sujettes à une limite de couverture combinée et procurent leurs propres limites de couverture distinctes.

Résiliation de l'assurance

L'assurance prend fin dès que survient l'une des situations suivantes :

- quand **vous** voyage Go Ahead prend fin (y compris le temps que **vous** mettez pour **vous** rendre par voie directe à **vous** ville de résidence immédiatement après la fin de **vous** voyage Go Ahead);
- si **vous** mettez fin de façon prématurée à **vous** voyage Go Ahead, avant la fin de **vous** voyage Go Ahead; et
- si **vous** êtes de retour dans **vous** ville de résidence.

Si **vous** avez souscrit la Garantie de prolongation d'assurance, l'assurance entre en vigueur et se termine en fonction des dates que **vous** avez demandées pour le voyage organisé par Go Ahead.

Si le retour de **vous** voyage Go Ahead est retardé ou annulé pour des raisons couvertes par la police d'assurance collective, l'assurance est prolongée jusqu'à **vous** retour à votre ville de résidence. Si **vous** êtes incapable de voyager en raison d'un problème de santé au moment où prend fin **vous** voyage Go Ahead, l'assurance est prolongée pour une durée maximale de 30 jours ou jusqu'à ce que **vous** médecin confirme que **vous** êtes en état de voyager.

La garantie Annulation de voyage entre en vigueur le jour de la réception par Go Ahead du paiement du coût de l'assurance et prend fin au moment du départ pour **vous** voyage Go Ahead ou, le cas échéant, de l'annulation de **vous** voyage Go Ahead.

Pour présenter une demande de règlement

En cas de sinistre, **vous** devez présenter une demande de règlement sans tarder. Le processus de présentation des demandes de règlement est décrit dans la police à la section intitulée *Que faire en cas de sinistre/Comment présenter une demande de règlement*.

Si **vous** devez annuler ou interrompre **vous** voyage Go Ahead, veuillez communiquer avec Go Ahead et l'agent gestionnaire des sinistres dans les 14 jours de l'évènement qui cause l'annulation ou l'interruption de votre voyage Go Ahead.

EF Institute for Cultural Exchange Ltd. (exerçant également ses activités sous le nom Voyages Go Ahead)
80, Bloor Street West, 16th étage
Toronto (Ontario) M5S 2V1
Par téléphone : 1 (800) 754-5066
Télécopieur : 1 (800) 556-6046

Aide d'urgence en voyage :

Generali Global Assistance
Par téléphone :
1 (888) 748-9739 (sans frais au Canada et aux États-Unis)
1 (240) 330-1476 (à partir d'autres régions du monde, appeler à frais virés)

Traitement des demandes de règlement :

Crawford & Company (Canada) Inc.
400-90, boul. Matheson Ouest
Mississauga (Ontario) L5R 3R3
À l'attention de : Service des règlements d'assurance accident et soins de santé de CHUBB
Par téléphone : 1 (855) 897-8512
Télécopieur : 1 (905) 602-0185
Courriel : Claimsalertadmin@crowco.ca